



Appel à Projets 2022

L'ARN outil innovant des thérapies anticancéreuses

La Ligue contre le cancer est le premier financeur associatif de la recherche en cancérologie en France. Entre 2009 et 2019 le budget total du soutien à la recherche de la Ligue s'est élevé à près de 410 millions d'euros.

En 2020, le budget total du soutien à la recherche de la Ligue s'est élevé à 30,1 millions d'euros. Cet engagement dans la recherche concrétise le souhait premier des donateurs et testateurs de la Ligue : financer une recherche efficace, source d'avancées susceptibles de bénéficier rapidement aux malades.

En 2022, la Ligue souhaite renouveler son appel à projets « **L'ARN comme outil innovant des thérapies anticancéreuses** », identifiée en 2021 par le Conseil Scientifique National comme ouvrant un nouveau champ de soutien à la recherche sur le cancer par la Ligue.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir des projets de recherche d'excellence et ambitieux portant sur la compréhension des mécanismes d'action des ARNs pour leurs utilisations thérapeutiques.

Trois axes de recherche prioritaires au sein de cette thématique sont identifiés :

- Modulation de l'expression des gènes au sein des tumeurs ;
- L'ARN comme activateur de l'immunité innée ;
- L'ARN comme outil de vaccination anticancéreuse.

Les Lettres d'intention devront être soumises en ligne sur le site Internet www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, à partir du 3 janvier 2022. La date limite de validation du formulaire Internet est fixée au 3 février 2022.

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	3 janvier 2022
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	3 février 2022
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	16 mai 2022
Date limite de dépôt des dossiers complets :	21 juin 2022
Résultats officiels :	13 octobre 2022

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Recherche : recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité des Projets de Recherche « L'ARN outil innovant des thérapies anticancéreuses »

- **Le porteur du projet**

- Doit consacrer au moins 30 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche dans le domaine d'études concerné.
- Le coordonnateur du projet devra être rattaché à un organisme public ou à un CRLCC et se situer en France. Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Les équipes associées**

- Le nombre d'équipes doit être adapté aux objectifs du projet, idéalement de 1 à 3.
- Le responsable de l'équipe associée doit également consacrer un temps significatif de son temps de recherche au projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- Les équipes devront appartenir aux organismes suivants : Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...); Organisations à but non lucratif; Établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

NB : La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont son équipe et les équipes éventuellement associées disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire (postdoctorants, bioanalystes, etc.) pour les besoins du projet. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à projets dédiés.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue. Les moyens demandés doivent être cohérents avec l'ambition du projet.
- Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur, mais elle ne doit pas dépasser 3 ans. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP, etc.).

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage à :

- Fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet.
- Utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- Utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- Remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- Remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- Participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.

- Mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- Ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

NB : Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée au 16 mai 2022 au plus tard. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document PDF UNIQUE) ET une copie papier devra être envoyée à la Délégation Recherche de la Ligue au plus tard le 21 juin 2022, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format PDF, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique et méthodologique en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format PDF, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (20 pages maximum).
2. Une copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP...) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des équipes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des publications des équipes pendant les cinq dernières années (depuis 2017) dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue, sous format Excel, pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...)
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
8. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : *Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué*

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le 21 juin 2022 au plus tard
(cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Délégation Recherche
Appel à projets « L'ARN outil innovant des thérapies anticancéreuses »
14 rue Corvisart - 75013 PARIS